



## MAIRIE DE COURPIERE

### Groupe des élus



Département du PUY-DE-DOME  
Arrondissement de THIERS

Courpière, le 24 février 2009

A l'attention de Monsieur Payre,

Monsieur le Maire,

Nous attirons votre attention sur le fait que la procédure de révision des tarifs municipaux a fait l'objet de dysfonctionnements inacceptables :

Dans le cadre de cette révision, la Commission des finances réunie le 5/12/08 a retenu le principe d'une augmentation de 2.5%.

Les nouveaux tarifs n'ont cependant pas été présentés au C.M. du 8 Décembre comme l'atteste la note de synthèse et de fait n'ont pas fait l'objet de débat.

Lors de la séance du 19 janvier nous avons dénoncé le fait que les nouveaux tarifs aient été rajoutés dans le compte-rendu avec des variations de 0 à 31%. Le Conseil a alors pris la décision, à l'unanimité, de proroger les tarifs 2008, en attendant une nouvelle présentation.

Cette délibération n'a cependant pas été respectée et le compte-rendu initial a été approuvé en séance du 17 février avec effet rétroactif au 1 janvier 2009.

Voulant bien comprendre les difficultés de la nouvelle majorité nous ne pouvons cependant pas accepter ce passage en force qui remet en cause le contenu des délibérations.

Toujours à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Daniel ATGER, Philippe CAYRE,  
Brigitte GARDETTE, Catherine MAZELLIER  
Jeannine SUAREZ, Maurice ZELLNER

Copie : Monsieur le Sous-préfet, Monsieur le Trésorier.